

TE38

BUREAU du 13 janvier 2025

DÉCISION N° 2025-006

Objet : Batiwatt - Adhésions

Assistaient à la séance : Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Mesdames et Messieurs Jean-Marc LANFREY, Maryline SILVESTRE, Frédérique FERRARIS et Bernard JARLAUD, Vice-présidents thématiques, et Madame et Messieurs, Marylin ARNDT, Raymond CARCEL, Patrick COLLIN, Denis DELAGE, Maurice DELPHIN, Bruno GONINET, François GUILLIER, Bernard JULLIEN, Patrick KAITANDJIAN, Jean-Michel LEFRANCOIS, Alain MEUNIER, Emmanuel MONTAGNON, Daniel PAILLOT, Gilbert POMMET, Jacques RABIET, Michel SALVI, Michel TOSCAN et Daniel TRICOIRE, membres du Bureau.

Vu la délibération n°2018-113 du 11 décembre 2018 relatives aux nouvelles modalités d'exercice du Conseil en énergies,

Vu la délibération n°2024-090 en date du 23 septembre 2024 relative au service d'accompagnement à la maîtrise de la demande en énergie BatiWatt,

Il est rappelé aux membres du Bureau le fonctionnement Batiwatt porté par TE38 et de ses modalités d'adhésion.

À ce jour, 17 collectivités ont sollicité leur adhésion au service Batiwatt de TE38 :

Collectivité	Type de BATIWATT	Date délibération	Date d'effet
REVEL-TOURDAN	Initial	05/11/2024	01/02/2025
COGNIN LES GORGES	Initial	20/11/2024	01/02/2025
ST ANTOINE DE L'ABBAYE	Initial	25/11/2024	01/02/2025
ST JEAN D'HERANS	Initial	28/11/2024	01/02/2025
ST LATTIER	Initial	16/12/2024	01/02/2025
ST MARTIN DE LA CLUZE	Initial	25/11/2024	01/02/2025
VARACIEUX	Connecté	27/11/2024	01/02/2025
VALBONNAIS	Initial	05/12/2024	01/02/2025
NOTRE DAME DE L'OSIER	Initial	10/12/2024	01/02/2025
CHANTESSÉ	Initial	11/12/2024	01/02/2025
LONGECHENAL	Initial	10/12/2024	01/02/2025
ST ALBIN DE VAULSERRE	Initial	10/12/2024	01/02/2025
VILLE SOUS ANJOU	Initial	18/12/2024	01/02/2025
LAVAL EN BELLEDONNE	Initial	19/12/2024	01/02/2025
POLIENAS	Initial	18/12/2024	01/02/2025
ST SAUVEUR	Connecté	18/12/2024	01/02/2025
ST MARTIN D'URIAGE	Initial	18/12/2024	01/02/2025

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

DÉCIDENT

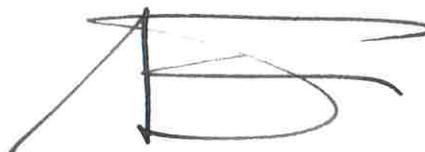
➤ D'accepter l'adhésion au service Batiwatt des collectivités susmentionnées à compter du 01 février 2025



Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LCHAT



Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)